Rapport annuel 2000

La Société
de développement
de plein air
du Québec

Table des matières

Lettre du président du conseil d'administration 3

Message du président-directeur général 4

Conseil d'administration et direction 6

Organigramme 7

Localisation des établissements 8

Profil de la Sépaq 10

Revue des activités 11

Revue financière 20

Rapport de la direction 22

Rapport des vérificateurs 23

États financiers 24

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs 34

Coordonnées des établissements de la Sépaq 36

1 800 665-6527

www.sepaq.com

102-03029/
RECEIVED JAN 3 0 2002

Rapport annuel 200

Réseau Sépaq

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Société des établissements de plein air du Québec.

Photo de la page couverture : Acropole des Draveurs (Maurice Pitre)
Parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Photo de la page de garde : Bateau-mouche (Richard Berthiaume)
Parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Graphisme et infographie : Deschamps Design
Impression : Imprimerie Lithochic

Dépôts légaux – 2001

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-550-38229-3

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-0833-028X

Monsieur Guy Chevrette
Ministre des Transports
Ministre délégué aux Affaires autochtones
Ministre responsable de la Faune et des Parcs
700, boulevard René-Lévesque Est, 29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2001. Ce rapport, préparé conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, rend compte de l'ensemble des activités de la Société et contient des renseignements d'intérêt public.

Ce rapport dresse le portrait d'une société en croissance, maîtrisant pleinement son développement, toujours attentive au bien-être de sa clientèle et à la qualité de ses produits et services. Elle se révèle constamment à l'affût des tendances du marché et des innovations technologiques susceptibles de faciliter l'accès à ses produits et services.

Cette année, plusieurs changements ont marqué le conseil d'administration de la Sépaq. C'est avec plaisir que nous y avons accueilli quatre nouveaux membres : Mme Nicole Schmitt et MM. Bertrand Berger, Luc Houde et André Roy. Par ailleurs, je souhaite remercier sincèrement Mme Hélène Parent et M. Louis-Paul Allard pour l'aide précieuse apportée à la Sépaq au cours des dernières années.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration
de la Société des établissements de plein air du Québec,

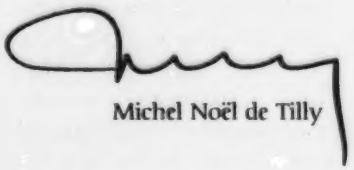

Michel Noël de Tilly

Message du président-directeur général

L'année financière 2000-2001 a été remarquable au plan de la croissance de la Société, notamment en ce qui concerne le développement des affaires. Avec la reprise des activités commerciales auparavant exploitées par des délégataires dans le réseau des parcs, le chiffre d'affaires de la Société atteint maintenant presque 60 millions de dollars et celle-ci emploie quelque 2 500 employés dont plus de 90% en région.

La création de deux nouveaux parcs dans le réseau des parcs du Québec est venue enrichir la Sépaq de fleurons de grande valeur. Le territoire du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, immortalisé dans l'œuvre de Mgr Félix-Antoine Savard, possédait déjà une force d'attraction indéniable. D'importants investissements y seront réalisés, notamment la construction d'un centre d'accueil et d'interprétation qui deviendra le plus important bâtiment du Québec planifié et conçu en fonction de l'énergie solaire et s'inscrivant donc parfaitement dans la mission de conservation des parcs. De plus, un partenariat avec Loto-Québec et la MRC de Charlevoix-Est a permis d'améliorer l'accès du parc par la réfection et l'asphaltage de 37 km de la route panoramique.

Par ailleurs, la récente constitution du parc d'Anticosti en avril 2001 atteste la qualité et la spécificité de la nature exceptionnelle qu'on retrouve sur cette île. Le statut de parc, qui protège désormais une superficie de 572 km^2 de ce fabuleux territoire, induit des investissements à la fois à l'égard de la pourvoirie et du parc. D'une part, la Société a dû aménager de nouveaux secteurs de chasse pour compenser ceux qui se trouvaient dans le périmètre du nouveau parc; d'autre part, le parc d'Anticosti nécessite des infrastructures et une mise en valeur appropriées à son statut.

Toujours en ce qui concerne la création de parcs, les limites du futur parc de Plaisance ont déjà été publiées. La Société est prête à intégrer ce territoire au sein de Parcs Québec dès que la création officielle en sera annoncée. Il s'agit d'une nouvelle perspective de croissance fort stimulante qui viendra consolider le réseau des parcs québécois et contribuer à sa grande diversité.

Au chapitre des immobilisations, l'ensemble des régions du Québec a bénéficié, en 2000-2001, d'investissements de plus de 29 millions de dollars en projets d'immobilisations réalisés dans les parcs, les réserves fauniques et les centres récréotouristiques. Si ce montant représente, à ce jour, la meilleure performance de la Sépaq en la matière, c'est la quantité de projets structurants réalisés partout sur le territoire québécois qui démontre la réelle valeur de ces investissements. Ces projets ont généré plus de 520 emplois directs et indirects. La plupart de ces projets ont contribué à accroître le potentiel touristique des régions dans lesquelles ils ont été effectués. À titre d'exemple, l'offre touristique gaspésienne s'est enrichie grâce à la construction de nouveaux chalets et d'un centre d'interprétation dans les réserves fauniques de Matane et des Chic-Chocs. La rénovation et la restauration de plusieurs bâtiments ainsi que la réfection et le développement de routes, de sentiers et d'autres infrastructures concourent également à la croissance du patrimoine touristique de cette région.

Par ailleurs, la Société a saisi l'opportunité d'une conjoncture économique favorable au développement de la clientèle, pour mener des offensives sur les scènes touristiques nationale et internationale. Elle dispose maintenant d'une capacité de support suffisamment importante pour étendre la portée de son attraction outre-mer et accroître sa part du marché américain.

La diffusion des produits et services par le truchement d'Internet marque profondément les façons de faire en plus d'accroître efficacement la notoriété du réseau. Un système de réservation de camping en ligne vient de voir le jour. Son succès est révélateur. Cette nouvelle avenue élargit l'horizon des projets de développement à mettre en chantier.

Dans un autre ordre d'idées, l'implantation d'un bureau des ventes au Centre Infotouriste de Montréal a donné des résultats encourageants qui ont supporté la décision d'ouvrir un bureau semblable au Centre Infotouriste de Québec. La clientèle qui se présente à ces comptoirs possède un profil de spontanéité et de réceptivité manifestes, mais elle ne saurait être interceptée par les outils de vente conventionnels.

Parallèlement au déploiement d'instruments de vente performants, la mise en marché de nouveaux produits a contribué substantiellement au développement des affaires. Le partenariat avec les promoteurs de l'Hôtel de Glace sur le site du Parc de la Chute-Montmorency a été fructueux tant par son succès médiatique que par ses retombées sur les activités du Manoir. La présentation de l'événement sur le site de la Station écotouristique Duchesnay, l'hiver prochain, devrait produire un impact important sur la fréquentation de cet établissement.

De même, la création de nouveaux forfaits adaptés à la demande a contribué à l'accroissement de l'offre et de la popularité des établissements qui les proposent. Et dans le même ordre d'idées, la mise sur pied des Boutiques Nature qui proposent une gamme d'articles de qualité pour la pratique des activités offertes illustre les efforts mis en œuvre pour augmenter la notoriété et la situation financière du réseau des parcs.

En appui au développement d'un réseau québécois de parcs nationaux, la ministre des Finances annonçait, dans son discours sur le budget 2001-2002, des ressources financières additionnelles de 49 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, pour consolider et améliorer le réseau des parcs québécois. La Société aura donc investi, au cours de l'exercice 2000-2001 près de 18 millions de dollars pour rehausser la qualité des services et des infrastructures au niveau des standards internationaux permettant une classification de réseau de parcs nationaux.

Le gouvernement accordait également à la Société un montant de 3,3 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'investissement dans diverses réserves fauniques du Québec à même le programme d'aide aux régions ressources.

Ces investissements majeurs ont évidemment comme objectif premier de desservir encore mieux la clientèle qui fréquente les territoires et les établissements gérés par la Société. C'est dans cette perspective qu'elle entend accentuer ses efforts au cours des prochains mois pour améliorer encore davantage les services qu'elle dispense et pour atteindre le meilleur niveau possible de satisfaction de ses clients.

Pour ce faire, elle s'appuiera en premier lieu sur la plus fondamentale de ses ressources : ses employés. Je sais que la Société peut compter sur eux pour relever ce défi. Je les en remercie sincèrement.

Je remercie également les membres des conseils d'administration locaux et des tables d'harmonisation qui ont accompli un travail remarquable et qui ont permis à la Société de poursuivre le développement de ses activités de la façon la plus harmonieuse.

J'exprime ma profonde reconnaissance aux membres du conseil d'administration qui ne ménagent ni leur temps, ni leurs efforts pour améliorer le rendement et l'efficacité de la Société.

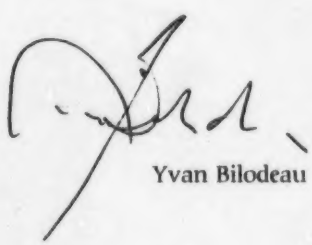

Yvan Bilodeau

Conseil d'administration

Président
Monsieur Michel Noël de Tilly
Avocat, Québec

Comités :
- *Vérification (prés.)*
- *Suivi des investissements régions Sud et Ouest (prés.)*
- *Suivi des investissements régions Nord et Est (prés.)*

Monsieur Bertrand Berger

Syndicaliste
Pointe-à-la-Garde

Comité :
- *Suivi des investissements régions Nord et Est*

Monsieur Yvan Bilodeau

Président-directeur général
Sépaq

Comités :
- *Suivi des investissements régions Sud et Ouest*
- *Suivi des investissements régions Nord et Est*

Monsieur Louis Bourget

Directeur général
MRC Vallée-de-l'Or
Val-d'Or

Comité :
- *Suivi des investissements régions Sud et Ouest*

Monsieur Jean-Pierre Clermont

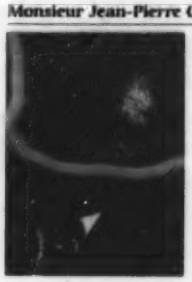

Directeur général
Cégep de Matane
Matane

Comité :
- *Suivi des investissements régions Nord et Est*

Monsieur Gérard Coulombe

Maire de la municipalité de Grand-Remous et agent en assurances de personnes et de dommages
Grand-Remous

Comité :
- *Suivi des investissements régions Sud et Ouest*

Monsieur Luc Houde

Directeur général
Coopérative forestière Laterrière
Laterrière

Comité :
- *Vérification*

Monsieur André Roy

Vice-président
Communications et Relations publiques
La Capitale groupe financier
Québec

Comités :
- *Vérification*
- *Suivi des investissements régions Sud et Ouest*

Madame Nicole Schmitt

Retraitée
Sainte-Hedwidge

Comité :
- *Suivi des investissements régions Nord et Est*

Monsieur Sylvain Huppé

Secrétaire et directeur des services juridiques
Sépaq

Secrétaire des comités

COMITÉ DE DIRECTION

Yvan Bilodeau
président-directeur général

Claude Beaudoin
directeur du marketing

Ghislain Bernard
directeur des ressources humaines

Réal Couture
directeur de l'administration et des finances

Raymond Desjardins
vice-président exploitation
Parcs Québec

Sylvain Huppé
secrétaire et directeur des services juridiques

Daniel Leboeuf
directeur des communications

Jean-Charles Morin
vice-président exploitation
Secteurs faunique et récréotouristique

Gaëtan Thibault
directeur des immobilisations et des ressources matérielles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Secrétariat et direction des services juridiques
Sylvain Huppé, secrétaire et dir.

Vérificateur interne
Roger Labbé

Direction des ressources humaines
Ghislain Bernard, dir.

Service des relations du travail et de la formation
Claudette Fortin, dir.

Direction de l'administration et des finances
Réal Couture, dir.

Direction du marketing
Claude Beaudoin, dir.

Service du budget et de l'analyse financière
Christian Savard, dir.

Service de la comptabilité
Nathalie Bélanger, dir.

Service de l'informatique
Pierre Goulet, dir.

Service des communications
Daniel Lebœuf, dir.

Service à la clientèle et gestion de la qualité
(vacant)

Service des ventes et réservations
Bernard Cotton, dir.

Direction des immobilisations et des ressources matérielles
Gaëtan Thibault, dir.

Vice-présidence exploitation Secteurs faunique et récréotouristique
Jean-Charles Morin, v.p.

Direction des opérations
Secteur récréotouristique
Réjean Beaulieu, dir.

Auberge Fort-Prével
Adélard Collin, dir. p. i.

Camping de la Baie-de-Percé
Murielle Lecours, dir.

Camping des Voltigeurs
Chantal Paré, dir.

Centre touristique du Lac-Kénogami
Gilles Tremblay, dir.

Centre touristique du Lac-Simon
Maurice Riopel, dir.

Parc de la Chute-Montmorency
Jean Laurin, dir.

Station écotouristique Duchesnay
André Roy, dir.

Direction des opérations
Secteur faunique
Pierre Pitre, dir.

Ashuapmushuan
Guy Parent, dir.

Assinica
Robert Proulx, dir.

Chic-Chocs
Bermans Drouin, dir.

Dunière
Mario Morais, dir.

Lacs Albanel-Mistassini-et-Waconichi
Robert Proulx, dir.

Laurentides
Sylvain Boucher, dir.

La Vérendrye secteur Abitibi-Témiscamingue
Roger Dion, dir.

La Vérendrye-secteur Outaouais
Norbert Potvin, dir.

Mastigouche
Marc Juneau, dir.

Matane
Mario Morais, dir.

Papineau-Labelle
Claude Beaupré, dir.

Port-Cartier—Sept-Îles
Jean Bourque, dir.

Port-Daniel
Thérèse Horth, dir.

Portneuf
Michel Coulombe, dir.

Rimouski
André Doyer, dir.

Rouge-Matawin
Pierre Bédard, dir.

Saint-Maurice
Charles Côté, dir.

Sépaq Anticosti
Michel Fournier, dir.

Vice-présidence exploitation Parcs Québec
Raymond Desjardins, v.p.

Direction des opérations
Parcs Québec
Aubin Rouleau, dir.

Aiguebelle
France Simard, dir.

Anticosti
Michel Fournier, dir.

Bic
Michel Bélanger, dir.

Frontenac
Jean-François Houle, dir.

Gaspésie
François Boulanger, dir.

Gîte du Mont-Albert
Steve Deschênes, dir.

Grands-Jardins
Marc Deschamps, dir.

Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
Marc Deschamps, dir.

Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Rémi Plourde, dir.

Îles-de-Boucherville
Serge Perreault, dir.

Jacques-Cartier
Isabelle Tartier, dir. p.i.

Miguasha
Marius Arsenault, dir.

Mont-Mégantic
Pierre Goulet, dir.

Mont-Orford
Pierre Dépelteau, dir.

Mont-Saint-Bruno
Serge Perreault, dir.

Mont-Tremblant
Marcel Noël, dir.

Monts-Valin
Hélène Potvin, dir.

Oka
Richard Rozon, dir.

Pointe-Taillon
Gilles Tremblay, dir.

Saguenay
Luc Bouchard, dir.

Saguenay—Saint-Laurent
Luc Bouchard, dir.

Yamaska
Serge Perreault, dir.

Situation géographique des établissements de la Sépaq

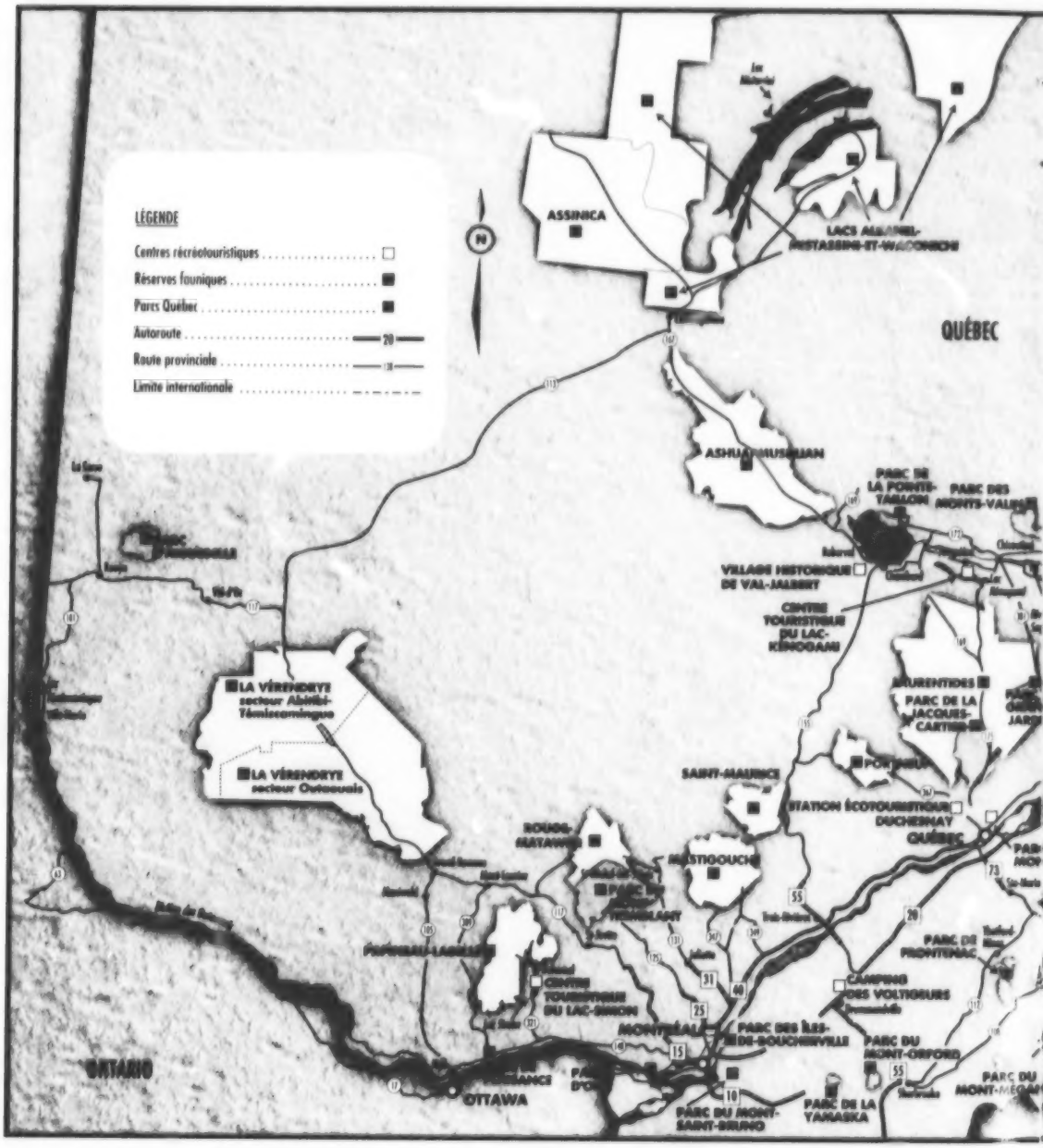

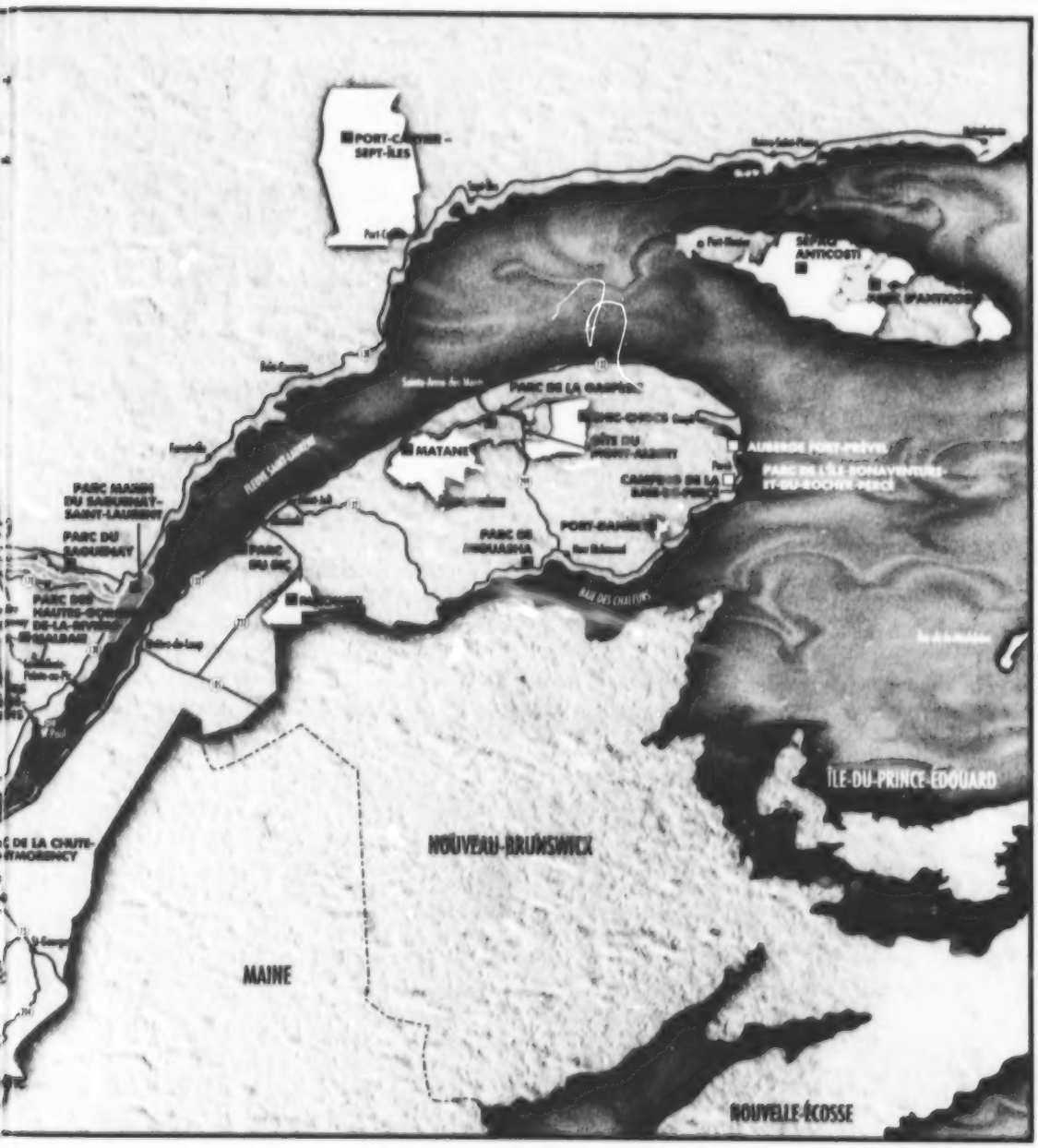
PORT-CARTIER – SEPT-ÎLES
SÉPAQ ANTICOSTI
PARC DE LA GASPÉSIE
MATANE
CÔTE DU PORT-ALBERT
AUBERGE PORT-PRÉVEL
PARC DE L'ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ
PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT
PARC DU SAGUENAY
PARC DU BIC
PARC DE MIGUASHA
BAIE DES CHALEURS
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
NOUVEAU-BRUNSWICK
MAINE
NOUVELLE-ÉCOSSE

Profil de la Sépaq

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) est une société d'État à vocation commerciale, en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive (L. R. Q., chapitre S-13.01) adoptée en décembre 1984. Elle relève de l'autorité du ministre des Transports et ministre responsable de la Faune et des Parcs. D'autre part, la ministre des Finances en est l'actionnaire unique. Enfin, ses administrateurs sont nommés par le gouvernement du Québec.

Sa mission consiste à administrer, exploiter, protéger et mettre en valeur, en concertation avec les instances régionales, des établissements récréotouristiques et les réseaux des parcs et des réserves fauniques du Québec avec un mandat d'efficience et de conservation et dans une perspective de rentabilité et de développement durable.

Les valeurs de l'entreprise qui encadrent cette mission englobent la satisfaction de la clientèle, la conservation du patrimoine naturel québécois, la rentabilité financière, l'efficience et le développement durable, la prise en compte et l'intégration des intérêts régionaux, l'esprit d'entreprise et la responsabilisation du personnel, la simplification administrative, la rigueur et la transparence de gestion, l'innovation, le développement et, conséquemment, le renforcement du réseau Sépaq.

Cette mission s'assortit d'un engagement actif dans les régions où la Société exploite des établissements. Ce qui l'amène à exercer un rôle de levier de développement économique pouvant conduire à la mise en place de partenariats dans l'offre d'activités ou de services.

La Sépaq exploite maintenant 47 établissements comptant 21 parcs, 16 réserves fauniques, une pourvoirie et 7 centres récréotouristiques dont 4 établissements hôteliers. De plus, elle gère en partenariat avec la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy le Village historique de Val-Jalbert.

Chef de file dans le domaine du plein air, la Société gère plus de 80 000 km^2 de territoires naturels. Ses établissements sont répartis dans 15 régions administratives du Québec et elle emploie quelque 2 500 personnes dont 2 400 en régions. Son chiffre d'affaires annuel est d'environ 60 millions de dollars.

Photo : Fred Kiss

Parc du Mont-Mégantic

Revue des activités

CLIENTÈLE

Les établissements de la Sépaq (centres récréotouristiques, parcs, réserves fauniques et pourvoirie) accueillent chaque année des milliers de visiteurs qui s'y rendent pour profiter du cadre naturel enchanteur et paisible qu'ils offrent. Ceux-ci viennent des quatre coins du Québec et d'un peu partout au monde. Leurs besoins s'inscrivent dans une forte tendance observée depuis quelques années pour les activités de plein air et les espaces naturels.

La connaissance de la clientèle du réseau représente un défi sérieux : sa très grande diversité. En effet, il serait illusoire de chercher à cerner le profil de cette clientèle tant la variété de produits touristiques est étendue. Par exemple, le profil du canot-campeur diffère de celui du pêcheur, et ce, en raison de plusieurs facteurs. Ainsi, il est possible de segmenter ces deux clientèles à partir de certains critères tels l'âge, le revenu, la composition du ménage, le lieu de résidence, etc. L'approche à privilégier dans l'analyse des clientèles du réseau doit donc nécessairement s'effectuer à travers une analyse spécifique des produits offerts (les données primaires) et de leur marché respectif (les données secondaires).

En 1999, la Société a réalisé une étude d'envergure sur la clientèle de villégiature dans les parcs et les réserves fauniques. Les résultats de cette étude ont permis de dresser un tableau précis des besoins, du profil sociodémographique et du niveau de satisfaction de cette clientèle. Par exemple, il est maintenant établi que 70% des villégiateurs sont âgés entre 35 et 54 ans, que plus de 50% d'entre eux ont un revenu familial annuel supérieur ou égal à 60 000$, que le critère le plus important dans le choix d'un site est un chalet situé en bordure d'un plan d'eau, etc. Ces données primaires s'avèrent d'une très grande utilité au moment d'orienter des actions marketing ciblées ou pour s'assurer que les projets de développement sont conformes aux tendances.

En 2001, une étude similaire portant sur la clientèle de pêche est en cours de réalisation. Elle devrait apporter de nouvelles connaissances au sujet des pêcheurs qui séjournent en chalet dans les réserves fauniques et les parcs.

Photo : Sépaq

Parc de l'Île-Bonaventure et du Rocher-Percé

Toutefois, le contact direct avec notre clientèle demeure le moyen privilégié de connaître les besoins et les tendances. À cet égard, les employés du Service des ventes et réservations sont bien au fait des demandes des clients. Dans la seule année 2000-2001, ceux-ci ont répondu à 151 168 appels téléphoniques en plus d'effectuer 69 409 appels de télémarketing. Ces communications ont donné lieu à la création de 41 832 dossiers de réservations représentant des ventes de 16,5 millions de dollars. De plus, les clients ont adressé plus de 22 300 demandes de documentation. En comptant le traitement des 211 643 inscriptions aux différents tirages au sort, les interventions des préposés au Service des ventes et réservations totalisent près d'un demi-million d'actes.

Par ailleurs, les ventes et les réservations de produits pour l'année 2000-2001 révèlent certaines tendances de la clientèle. Ainsi, les données relatives à la villégiature permettent de constater que la progression de 7 % des séjours en chalet enregistrée en 1999-2000 se poursuit cette année.

Quant au camping, l'explosion de l'offre attribuable à l'intégration au réseau Sépaq de cette activité dans les parcs a fait doubler le nombre d'emplacements offerts pour le porter à plus de 7 000 emplacements. Même si la température fraîche de l'été 2000 a considérablement ralenti l'engouement des campeurs, les tendances du marché indiquent que la demande est toujours en expansion.

Le climat exceptionnel de l'hiver 2001 a été favorable à l'augmentation de la fréquentation pour ce qui est des activités hivernales, et ce, de façon plus remarquable en ce qui concerne le ski de fond dans les établissements situés à proximité des centres. Comme les établissements plus éloignés, mais généralement mieux pourvus au plan des conditions de neige ont également connu une augmentation, quoique beaucoup plus modeste, il faut en conclure que leur clientèle a été fidèle même si elle a profité de conditions idéales pour s'adonner à cette activité plus souvent et plus près des centres urbains.

Photo : Karl Tremblay

Camp Mercier
Réserve faunique des Laurentides

RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs de la Société sont en croissance. On compte actuellement environ 2 500 employés dans l'ensemble du réseau Sépaq dont 90 % travaillent dans les régions. La plupart de ces emplois sont saisonniers.

Évolution des effectifs

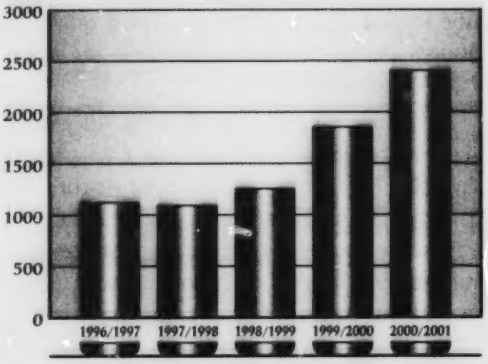

L'intégration du personnel des anciens délégataires qui œuvraient dans le secteur des activités commerciales des parcs et la mise en place de nouvelles structures administratives de fonctionnement ont fortement contribué à cette croissance. En effet, plusieurs postes de responsables des services à la clientèle, de l'éducation et de la conservation de même que des postes de direction ont fait l'objet d'appels de candidatures. En excluant tous les concours de recrutement tenus au cours de l'année, la Direction des ressources humaines a reçu plus de 5 000 demandes d'emploi, dont une importante proportion ont été acheminées via le site Internet de la Sépaq.

Le programme de formation Client Plus en service à la clientèle a été complété auprès de l'ensemble du personnel de la Société. Les employés de tous les établissements ont reçu à cet effet l'attestation Client Plus du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme qui confirme leur engagement à soutenir la démarche d'amélioration du service à la

clientèle. La participation et les commentaires du personnel ont été des plus positifs et déterminants dans la décision de la Société de maintenir pour les deux prochaines années le programme de formation pour tous les nouveaux employés.

Au début de la saison d'exploitation 2001, un nouveau programme d'accueil et d'intégration annuelle du personnel a été dispensé dans tous les établissements de la Société. Axé sur la participation du personnel, il comporte une présentation vidéo du message du président, des jeux questionnaires et des animations Client Plus (jeux de rôle par les employés) permettant aux participants de se familiariser avec l'organisation, d'améliorer leurs connaissances sur les produits et services du réseau Sépaq, de développer l'esprit du travail d'équipe et d'enrichir leurs techniques de gestion des situations difficiles en service à la clientèle.

Outre les programmes de formation dispensés par les services de la paie, des relations du travail et de l'administration, les employés ont reçu des formations plus spécifiques sur l'entretien et l'utilisation des équipements au propane, la gestion rationnelle de l'intégrité physique des intervenants, l'étalage, l'hygiène et la salubrité alimentaire, les premiers soins, le marketing, la gestion des coûts et des stocks, etc., favorisant ainsi une plus grande qualification de la main-d'œuvre.

Au chapitre des relations du travail, la Société a procédé à l'implantation de comités de relations du travail et de comités de santé et sécurité au travail dans tous les parcs et à leur relance dans les établissements fauniques et les centres récréotouristiques. Le but de ces comités vise non seulement à développer de saines relations patronales/syndicales mais également à favoriser une plus grande implication du personnel dans la gestion et le développement de leur établissement en soumettant à la discussion toute recommandation sur la formation du personnel, l'organisation du travail, les mesures de création, de maintien et de prolongation des emplois et le développement et la mise en valeur d'activités ou de nouveaux produits.

Par ailleurs, la Société a procédé à la conclusion d'une première convention collective à la Station écotouristique Duchesnay ainsi qu'au renouvellement de la convention collective régissant les conditions de travail du personnel du réseau des parcs. Cette dernière a permis de compléter le processus d'intégration du personnel affecté aux activités commerciales.

La Sépaq avait conclu, en 1997, une convention collective d'une durée de neuf ans pour l'unité de négociation pourvoirie, activités fauniques et Service des ventes et réservations. Cette entente prévoyait, pendant la durée de son application, des discussions donnant lieu à une réouverture de la convention collective sur des sujets à incidence monétaire. Afin de respecter cette obligation, des rencontres ont été tenues avec le syndicat et les parties en sont arrivées à une entente en juillet 2001.

Pour ce qui est des accidents du travail, on constate, malgré une augmentation très importante du nombre d'employés, que la performance de gestion et de contrôle des coûts des accidents du travail a été maintenue dans l'ensemble du réseau Sépaq. Conséquemment, l'ajustement rétrospectif de la cotisation s'est avéré positif.

[redacted]SE EN MARCHÉ

Au cours de l'année, l'implantation du plan marketing triennal a donné lieu à la mise sur pied de six clubs produits axés sur les activités hivernales, la chasse et la pêche, l'hôtellerie et la réunion, la randonnée pédestre, le canot et le kayak, et enfin, la découverte des parcs et sites touristiques. Ces comités ont discuté d'orientations de développement, de promotion, d'opportunités publicitaires et de marketing croisé entre les établissements.

De plus, à l'automne 2000, quatre forums de marketing régionaux, réunissant les directeurs des établissements et les représentants des associations touristiques régionales (ATR), se sont déroulés en autant de grandes régions. Ces rencontres ont permis de cibler certaines orientations marketing et d'identifier des opportunités d'affaires entre les établissements et avec les principaux partenaires régionaux que sont les ATR.

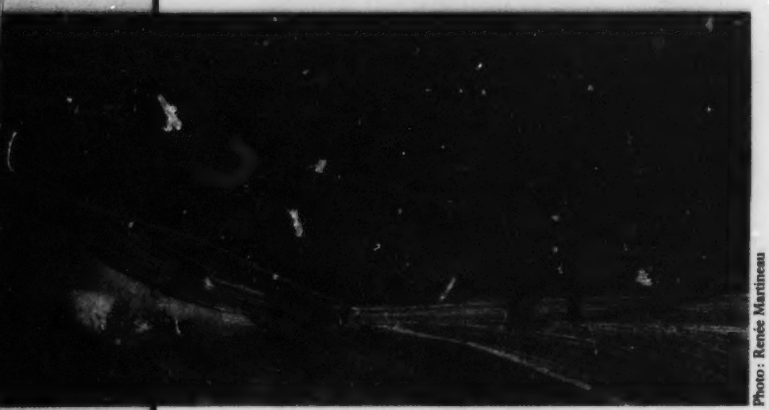

Photo : Renée Martineau

Réserve faunique des Laurentides

Dans un autre ordre d'idées, le plan marketing de la Sépaq avait déjà identifié une certaine faiblesse quant aux moyens mis en œuvre pour augmenter sa part du marché montréalais. Pour remédier à cet état de fait, un comptoir Sépaq a été implanté au Centre Infotouriste de Montréal dès juin 2000 afin de rejoindre prioritairement la clientèle qui fait appel aux services de renseignements touristiques de Tourisme Québec. Ce nouveau service de renseignements et de ventes situé au centre-ville de Montréal a immédiatement connu une popularité telle, auprès des touristes et de la population du grand Montréal, que la Société n'a pas hésité à offrir ce même service à Québec à compter du printemps 2001. Le bureau des ventes au Centre Infotouriste de Montréal a en effet permis, en plus de positionner la Sépaq dans la région métropolitaine, de générer 700 dossiers de réservations pour une valeur totale de 190 000 $. Plus de 5 300 clients se sont présentés à ce bureau du centre-ville entre juin 2000 et avril 2001.

Par ailleurs, les efforts pour faire connaître les produits de la Sépaq sur plusieurs marchés n'ont pas été épargnés. Sa présence aux principaux événements et bourses touristiques tels que Rendez-Vous Canada, Bienvenue Québec, Ontario Québec Marketplace et Visit North America Seminars, a établi et dans certains cas augmenté sa visibilité sur les marchés canadien, américain, suisse, français, britannique, allemand, italien et asiatique. Malgré une diminution de la clientèle française au Québec, les produits de la Sépaq demeurent en hausse sur ce marché.

En plus de saisir les différentes opportunités offertes par les événements touristiques, la Société a organisé plusieurs tournées de familiarisation pour faire connaître ses produits aux voyagistes réceptifs. Par exemple, cinq d'entre eux ont effectué la tournée de la réserve faunique des Laurentides et des parcs de la Jacques-Cartier, du Saguenay et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. De plus, la tournée Duchesnay & Portneuf Aventure – Hôtel de Glace et Manoir Montmorency a suscité l'intérêt de divers groupes, notamment des voyagistes de Toronto spécialisés dans le marché affaires et agrément. Enfin, et comme à chaque année, les principaux voyagistes ayant pignon sur rue à Montréal ont reçu la visite d'un agent commercial de la Sépaq.

Pour répondre aux demandes provenant de différents voyagistes, plusieurs nouveaux forfaits ont été développés. À titre d'exemple, les forfaits de groupes dans les parcs de la Yamaska et de la Jacques-Cartier seront au menu de différents réceptifs dès l'automne 2001. Par ailleurs, de nombreux forfaits dans huit parcs ont été proposés au voyagiste officiel du Sommet Mondial de la Jeunesse Catholique qui aura lieu à l'été 2002.

COMMUNICATIONS

En ce qui a trait aux communications, notons le développement intéressant du site Internet www.sepaq.com. Sa fréquentation quotidienne oscille entre 2 000 et 6 000 visiteurs selon les saisons. Plus dynamique, il offre maintenant la possibilité, pour les établissements, d'y annoncer directement certaines activités ou renseignements utiles aux visiteurs, notamment le bulletin des conditions de neige. De plus, l'indexation de chacun des établissements facilite maintenant le succès des requêtes à partir des principaux moteurs de recherche. Enfin, il faut souligner la mise sur pied d'un service de réservations en ligne pour des emplacements de camping dans 11 établissements de la Société. Celui-ci a connu un vif succès dès son implantation. Le développement se poursuit afin d'étendre ce service à tous les établissements de la Société qui offrent le camping comme mode d'hébergement et, à moyen terme, il pourrait s'étendre à tous les autres services.

Toujours en ce qui concerne les communications, une centaine de communiqués de presse ont été diffusés par la Société pour informer les adeptes de plein air des activités et des services offerts. Ils ont été largement publiés par la presse locale, régionale et nationale et ont également fait l'objet d'une diffusion sur le site Internet de la Société.

Dans le domaine des médias électroniques, la Sépaq a participé, au cours de l'année, à plus d'une soixantaine d'émissions de télévision sur différents réseaux en plus de réaliser de nombreuses entrevues téléphoniques dans toutes les régions du Québec. Soulignons que plus d'une quarantaine de ces émissions ont été enregistrées dans le réseau des réserves fauniques et dans celui de Parcs Québec et diffusées sur les ondes de cinq chaînes de télévision (Réseau des Sports, Télévision Quatre Saisons, Canal Évasion, Radio-Canada et TVA).

Concernant les publications, suivant la décision du gouvernement du Québec d'introduire la tarification d'accès dans les parcs à compter du 1er avril 2001, la Société a procédé à la distribution massive d'un encart sur les parcs et d'un document explicatif sur cette tarification.

Outre les dépliants sur les activités hivernales et sur le camping, un nouveau document portant sur le canotage, le canot-camping et le kayak de mer a été produit. Il intègre les parcs, les réserves fauniques et les centres récréotouristiques. Une nouvelle brochure d'appel de 24 pages sur le réseau Parcs Québec a également été publiée. Les 14 dépliants des réserves fauniques et la brochure d'appel de ce réseau font aussi l'objet d'une mise à jour complète en vue d'une nouvelle édition.

Enfin, plusieurs tournées de familiarisation avec la presse spécialisée de plein air et de tourisme ont été réalisées dans les établissements de la Société. Celles-ci ont mené à la publication de nombreux reportages écrits et photographiques dans les grands quotidiens et plusieurs magazines.

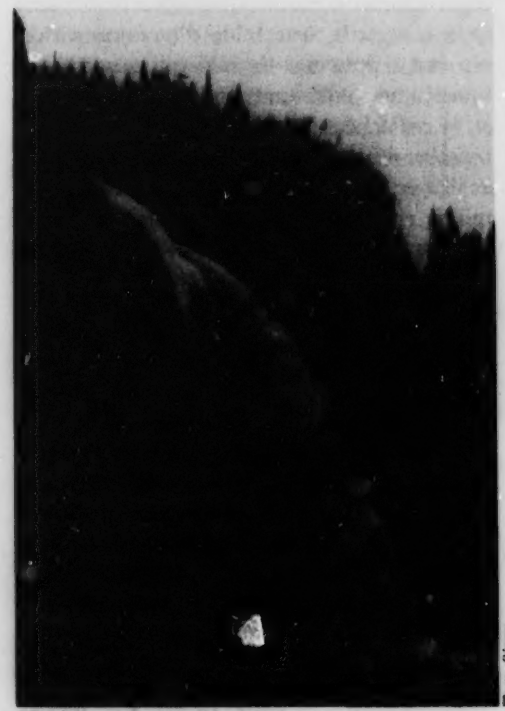

Chute Vauréal, parc d'Anticosti

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

...dans les parcs

Au cours de la dernière année, la Sépaq a poursuivi la reprise des concessions des activités commerciales qui avaient cours dans les parcs. Cette démarche s'est déroulée en concertation avec les organismes concernés et avec les partenaires du milieu régional. Elle visait à favoriser la mise en place d'une approche commune de gestion de l'ensemble des activités des parcs, et ce, dans la perspective d'un réseau de calibre international. Au 31 mars 2001, soit après une saison d'exploitation de la majorité des activités commerciales, le personnel des parcs avait pratiquement doublé pour atteindre environ 1 000 employés. Quant aux revenus de ces activités, ils sont passés de 3,5 millions de dollars à 9,5 millions de dollars.

Parallèlement à ces discussions avec les organismes régionaux, la Société a établi dans tous les parcs, une table d'harmonisation où sont représentés les milieux municipaux, touristiques, environnementaux, scientifiques et, le cas échéant, les communautés autochtones avoisinantes. Ce forum sert notamment de lieu de concertation avec les partenaires du milieu en vue de l'implantation et du suivi des plans directeurs des parcs.

Par ailleurs, la Sépaq a convenu avec le gouvernement d'un plan d'affaires pour la gestion des parcs. À cet effet, elle a mis à contribution ses services centraux et chacune des directions de parc afin d'élaborer un plan d'affaires quinquennal pour le réseau et pour chacun des parcs. Ce plan vise à établir un véritable réseau de parcs nationaux, symbole de l'identité nationale et faisant la fierté des Québécoises et des Québécois. C'est dans ce plan que sont campées les grandes orientations générales du réseau Parcs Québec, soit :

- Amener les parcs à un niveau comparable aux grands réseaux de parcs nationaux en matière de conservation et d'éducation ;
- Optimiser la contribution financière des activités commerciales et accroître l'autofinancement des parcs ;
- Positionner Parcs Québec comme un réseau de parcs nationaux afin d'en accroître la fréquentation et la notoriété au Québec et à l'étranger ;
- Offrir à la clientèle québécoise et étrangère des infrastructures de qualité compatible avec l'image des parcs nationaux par des interventions appropriées pour le maintien des actifs et par un programme d'investissements dans les parcs ;
- Assurer une gestion rigoureuse des parcs dans la perspective du développement des régions.

L'entente entre la Société et le gouvernement au sujet du plan d'affaires des parcs s'est traduite, dans le discours sur le budget, par des mesures concrètes en ce qui concerne les investissements gouvernementaux pour l'environnement et le développement durable. Effectivement, des ressources financières additionnelles seront consenties au cours des cinq prochaines années afin de rehausser la qualité des services et des infrastructures du réseau des parcs à un niveau leur permettant d'être classés comme parcs nationaux en vertu de critères internationaux. Ainsi, la Sépaq pourra consolider et améliorer le réseau des parcs québécois, ce qui permettra d'augmenter la qualité de l'offre touristique dans ces territoires et d'accroître la capacité d'attraction de touristes étrangers dans ces régions.

Toujours selon les termes consignés au budget du gouvernement, ce réseau contribue à la création d'emplois et au développement économique du Québec, et ce, tout en jouant un rôle de premier plan dans les engagements internationaux du Québec, notamment à l'égard de la Convention de Rio de Janeiro, portant sur la conservation de la diversité biologique. À cet égard, il faut souligner que l'année 2000-2001 est marquée par la création officielle du

nouveau parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, protégeant une superficie de 225 km² d'un territoire d'une richesse exceptionnelle. Quant au parc d'Anticosti, c'est au début de l'année 2001-2002 qu'il a vu le jour, créant une aire de protection de 572 km² sur l'île du même nom.

Dans un tout autre ordre d'idées, l'instauration de la tarification d'accès dans les parcs à compter de la saison 2001 a nécessité la mise en place préalable de divers outils de gestion et d'information. À cet égard, la Sépaq a installé les différentes infrastructures aptes à percevoir ces nouveaux revenus tout en élaborant les systèmes de contrôle et de suivi appropriés. De plus, elle a déployé, avant le 1er avril 2001, une stratégie de promotion et de relations publiques visant à faire connaître cette nouvelle mesure auprès du grand public.

Dans le but de créer une source de revenus supplémentaire afin d'accroître le réinvestissement dans les parcs, un nouveau concept commercial a émergé, en 2000, dans la division Parcs Québec. Il s'agit de la Boutique Nature pour laquelle deux grandes lignes de produits de revente ont été développées, soit la ligne Les parcs du Québec et une autre spécifique à chacun des parcs. Ces boutiques offrent aux visiteurs divers vêtements, articles de plein air et autres objets promotionnels. Les parcs du Bic et de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé ont servi de banc d'essai pour le concept de Boutique Nature en vue d'une implantation dans tous les parcs en 2001.

Au chapitre des investissements, la Société a consacré 17,9 millions de dollars aux différents projets d'immobilisations dans le réseau Parcs Québec. Les travaux comprennent l'aménagement de sentiers, la construction de routes d'accès, la construction de sites de camping, l'aménagement de pistes cyclables et la mise aux normes des infrastructures existantes.

Par exemple, au parc du Bic, la Sépaq a investi 1 170 560$ dont 405 100$ pour la réfection et la correction de la route d'accès

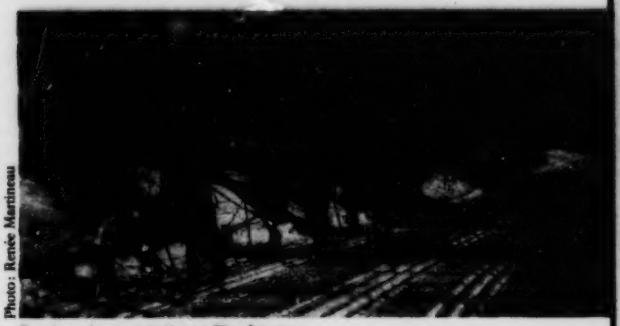

Photo : Renée Martineau

Station écotouristique Duchesnay

du secteur du Cap à l'Orignal et 509 750$ pour l'aménagement de 40 emplacements de camping près de la ferme Rioux. Un nouveau terrain de camping de 107 emplacements est également en cours d'aménagement au parc de la Yamaska. Les travaux, qui se termineront pendant l'exercice 2001-2002 auront nécessité un investissement de 1,9 million de dollars. Au parc des Grands-Jardins, 316 650$ ont été investis pour le déplacement et le réaménagement de l'accueil Thomas-Fortin. Ces travaux permettent de centraliser toutes les activités d'accueil et conséquemment d'offrir un meilleur service à la clientèle tout en rationalisant les dépenses de fonctionnement du parc. Un nouveau bâtiment d'accueil a également été construit au parc du Mont-Mégantic et à celui de Pointe-Taillon. Dans le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, le bâtiment d'accueil et d'interprétation est le plus important au Québec qui soit planifié et conçu dans le but d'optimiser les éléments architecturaux et les charges consommatrices d'énergie en vue d'atteindre le plein potentiel de rendement de l'énergie solaire. Le coût d'aménagement et de construction de l'immeuble totalisera près de 1,2 million de dollars. Au parc du Mont-Orford, la Société procède à une importante mise aux normes des sites et des bâtiments pour un montant global de 3 644 500$. Enfin, au parc du Mont-Tremblant, un nouveau complexe a été aménagé dans le secteur L'Assomption au coût de

1 139 250$ témoignant de la volonté de la Société de développer l'est du territoire. Dans le secteur Pimbina, la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil et le réaménagement de la zone d'entrée au parc ont demandé un investissement de 650 000$ tandis que dans le secteur de la Diable, la réfection de la route n°1 a été réalisée avec un budget de 700 000$.

...dans le secteur faunique

La Société a entrepris la révision de la première version des plans de mise en valeur élaborés pour les réserves fauniques qui ont été transférées à la Sépaq en 1995. Cette révision a été amorcée pour les réserves fauniques Mastigouche, de Papineau-Labelle, de Portneuf, du Saint-Maurice, de Rimouski, de Matane et de Dunière au cours de l'année 2000-2001. Cette opération, qui doit se terminer en 2001-2002, s'effectue en collaboration avec les conseils d'administration locaux.

Par ailleurs, des projets d'aménagement faunique visant à améliorer les potentiels halieutique ou cynégétique des territoires ont été réalisés dans certaines réserves fauniques au cours de la dernière année. Ainsi, des travaux visant la création ou l'amélioration de frayères ainsi que l'élimination d'espèces compétitrices à l'omble de fontaine ont été effectués de même que l'aménagement de secteurs de chasse à l'orignal et au cerf de Virginie.

La Société a investi 2 159 775$ à la pourvoirie Sépaq Anticosti dont 1 708 000$ pour le réaménagement des territoires de chasse rendu nécessaire à la suite de la création du parc d'Anticosti. En matière de développement de produits, Sépaq Anticosti a innové au cours de l'année avec la mise en place d'un tout nouveau forfait. Il s'agit du Combiné royal au cours duquel les sportifs ont la possibilité de s'adonner, dans le même séjour d'une semaine, à la chasse à l'orignal et au cerf de Virginie de même qu'à la pêche au saumon et à la truite de mer.

Dans la réserve faunique des Laurentides, la Société a entrepris la construction de deux nouveaux chalets dans les secteurs Myrica et Gourgane en plus de consacrer 900 000$ à la mise aux normes d'infrastructures et de bâtiments existants. Dans un autre ordre d'idées, une entente est intervenue entre la Sépaq et la Chambre de commerce de Saint-Raymond, organisme qui assurait la gestion du secteur Croche-McCormick dans cette réserve faunique depuis 1988 et qui a décidé de céder ses droits d'exploitation à la Société. Celle-ci s'est portée acquéreur des actifs et a aussitôt entrepris l'exploitation de ce territoire.

Du côté de la réserve faunique de Matane, un investissement de 996 000$ permet d'offrir dès à présent cinq nouveaux chalets aux chasseurs et, dès le printemps 2002, un centre d'interprétation de l'orignal ouvrira ses portes, créant ainsi un nouvel attrait touristique pour la région.

Enfin, deux nouveaux chalets ont également été construits au coût de 160 000$ au lac Écho dans la réserve faunique de Papineau-Labelle.

Le bilan des projets réalisés dans le réseau des réserves fauniques et à la pourvoirie Sépaq Anticosti fait état d'investissements de 6,5 millions de dollars. Les travaux effectués ont majoritairement porté sur la mise aux normes et la réfection.

Sur la scène nationale, un nouvel événement est venu s'inscrire au calendrier des activités des amateurs de plein air : la Fête de la pêche.

Photo: René Martineau

Réserve faunique La Vérendrye

L'initiative gouvernementale, coordonnée par la Fondation de la faune du Québec, vise à accroître la relève des pêcheurs en permettant, le temps d'un week-end par an, la pêche sans permis. Dès la première édition de ces festivités, les 7 et 8 juillet 2000, l'ensemble des réserves fauniques et Sépaq Anticosti ont tenu, sur leurs territoires respectifs, des activités spéciales ayant trait à la pêche. À plusieurs endroits, un encadrement spécial était offert aux jeunes. Des cours de pêche à la mouche, des concours, des tournois et des repas champêtres ont été organisés pour faire de cet événement un véritable succès, voire le lancement d'une tradition.

...et dans les centres récréotouristiques

Au Parc de la Chute-Montmorency, le Théâtre de la Dame Blanche a fait l'objet d'une entente d'une durée de trois ans avec un nouveau partenaire, Les Productions Jean-Bernard Hébert Inc., une entreprise établie dans le domaine théâtral depuis 15 ans et qui exploite d'autres théâtres d'été à Eastman et Terrebonne.

Par ailleurs, le Parc de la Chute-Montmorency et les Grands Feux Loto-Québec ont renouvelé une entente de cinq ans prenant fin en 2004. Ainsi, ces spectacles très populaires seront maintenus dans le décor saisissant de la chute pour la plus grande joie du public.

Dans le même ordre d'idées, l'association entre le Parc de la Chute-Montmorency et l'Hôtel de Glace a été bénéfique aux deux parties. Par sa beauté exceptionnelle et sa grande notoriété, le site du Parc de la Chute-Montmorency était l'endroit idéal pour la présentation d'un événement aussi original et insolite que l'Hôtel de Glace. D'un autre côté, la médiatisation de la scène a induit une affluence inhabituelle au Manoir Montmorency pour cette période de l'année.

À l'hiver 2001-2002, l'Hôtel de Glace sera érigé sur le site de la Station écotouristique Duchesnay qui connaît déjà un essor manifeste grâce aux nouvelles activités qui y sont proposées et aux travaux de la phase I du plan de mise en valeur qui ont considérablement amélioré les infrastructures, notamment sur le plan de l'hébergement. La Station peut maintenant offrir différentes unités d'hébergement dont 40 chambres en pavillons et 14 villas au bord du lac Saint-Joseph. Elle peut également accueillir, dans ses 6 salles, des groupes pouvant compter jusqu'à 125 personnes pour des réunions. Depuis le début de la réalisation du plan de mise en valeur au printemps 2000, les travaux ont nécessité des investissements de plus de 6 millions de dollars.

En ce qui concerne l'Auberge Fort-Prével, les travaux visant à compléter l'agrandissement du terrain de golf sont terminés depuis l'automne 2000. La pointe de la Gaspésie peut maintenant s'enorgueillir d'un splendide parcours de golf de 18 trous surplombant la mer et dont la normale est de 73. Les amateurs y noteront la présence d'un par six de 702 verges.

Dans l'Outaouais, le Centre touristique du Lac-Simon gagne en popularité. Les chalets qui y ont été construits en 1994-1995 permettent de garder l'établissement en opération à l'année et d'y développer des activités hivernales, entraînant ainsi une présence touristique dans les localités environnantes, et ce, même en basse saison. D'autre part, l'agrandissement du camping par l'ajout de 60 nouveaux emplacements en 2000-2001 s'est traduit par l'aménagement d'une section dédiée aux campeurs saisonniers. Les travaux de l'ordre de 725 000$ comptent également la transformation du bâtiment d'accueil.

Dans l'ensemble des centres récréotouristiques, les travaux réalisés en 2000-2001 totalisent 5 millions de dollars en réfection, mise aux normes et développement.

Enfin, le Village historique de Val-Jalbert a renoué avec la rentabilité lors du dernier exercice financier. Un comité de main-d'œuvre (CMO) a été créé pour redéfinir le produit existant à la lumière des tendances actuelles de l'industrie touristique.

Revue financière

[redacted]E SOCIÉTÉ EN FORTE CROISSANCE

L'exercice financier 2000-2001 est le second depuis le transfert à la Sépaq du réseau Parcs Québec et de la Station écotouristique Duchesnay. La Société dispose maintenant de données comparables qui reflètent bien sa croissance. Les revenus ont augmenté dans chacun des secteurs grâce à un ensemble de facteurs incluant, entre autres, l'intégration d'activités jusqu'alors en concession dans les parcs, les efforts de mise en marché des produits, la conjoncture économique favorable et les conditions climatiques particulièrement avantageuses de l'hiver.

Un nouveau parc, celui des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, est venu s'ajouter au réseau des parcs québécois pendant le dernier exercice. La croissance constatée en matière d'actifs et de revenus a eu des répercussions sur le plan des effectifs.

[redacted]S RÉSULTATS

Si les revenus ont crû de 28 % en 2000-2001, leur augmentation depuis les cinq dernières années représente 115 %. Cette croissance manifeste se reflète également dans les dépenses, particulièrement au chapitre des salaires et avantages sociaux où l'augmentation des effectifs est bien sentie. Par ailleurs, les frais d'administration n'ont augmenté que de 18 % cette année, traduisant ainsi non seulement une économie d'échelle générée par l'effet de réseau, mais également une meilleure productivité et une bonne gestion de la croissance.

Évolution des revenus et dépenses

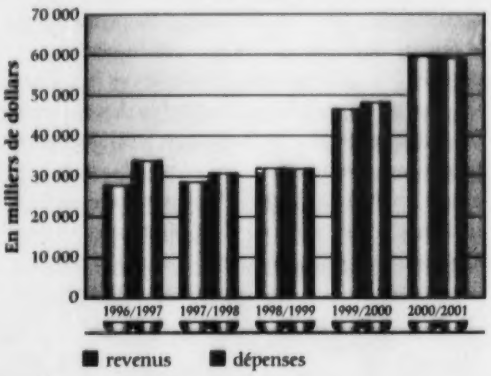

Plus globalement, l'augmentation des dépenses a été plus modeste que celle des revenus, ce qui a généré un profit avant subventions et amortissement. En tenant compte des autres éléments tels l'amortissement et les frais financiers, les résultats des activités maintenues se sont améliorés de 50 %, et ce, malgré une diminution des subventions. Toutefois, compte tenu des revenus non récurrents inscrits à la rubrique des activités abandonnées en 2000 (une subvention du gouvernement en compensation des déboursés relatifs à la dette attribuable au Parc du Mont-Sainte-Anne), le résultat net marque un recul en 2001 par rapport à l'année précédente.

Les nouvelles technologies, et tout particulièrement Internet, deviennent rapidement des outils essentiels pour supporter cette croissance. Les projets de développement en cours dans ce domaine devraient permettre d'en minimiser l'impact sur les structures de l'entreprise.

INVESTISSEMENTS

Le niveau des acquisitions d'immobilisations constitue également un bon indicateur de la croissance que connaît la Société. Elles ont presque triplé pendant le dernier exercice, passant de 11,8 millions de dollars à 29,2 millions de dollars, le plus haut niveau d'investissements jamais réalisé à la Sépaq.

Évolution des acquisitions d'immobilisations

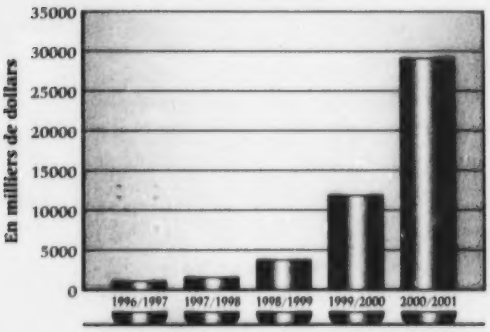

L'accroissement des investissements de la Sépaq est en partie attribuable au redressement financier des opérations qui permet, pour la seconde année, de dégager les liquidités nécessaires au maintien de la qualité des actifs. De plus, le succès de cette opération de rationalisation et l'aptitude de la Société à réaliser les mandats qui lui sont confiés ont contribué à établir son expertise en matière de gestion de territoires publics. En conséquence, le gouvernement a exprimé sa confiance envers la Sépaq par des annonces d'investissements substantiels dans les derniers discours sur le budget. D'autre part, la qualité et la pertinence des projets de développement soumis par l'entreprise au ministère des Finances permettent d'assurer une part de leur financement par l'émission de capital-actions.

Les investissements réalisés par la Sépaq, comme l'accroissement de ses effectifs, confirment son rôle d'agent économique et de créateur d'emplois au plan régional. En effet, l'augmentation des effectifs de la Société atteint 20% pour l'exercice en cours.

PLAN

Les actifs de la Société, qui se sont accrus de 49%, atteignent maintenant presque 100 millions de dollars. La dette à long terme est pratiquement effacée si l'on tient compte du remboursement effectué au début de l'exercice 2001-2002. L'avoir de l'actionnaire a doublé, passant de 9 à 18 millions de dollars. Tous ces éléments confirment la croissance importante de la Sépaq et l'assainissement de sa situation financière.

PERSPECTIVE

Le plan pluriannuel d'immobilisations prévoit des investissements qui pourraient atteindre 160 millions de dollars. Axée sur l'amélioration du service à la clientèle et l'accroissement de la fréquentation des établissements, cette stratégie dote le réseau des leviers économiques indispensables à l'exercice d'un rôle majeur dans le rayonnement des attraits naturels du Québec.

Les efforts consentis au développement des marchés vont nécessairement profiter à l'ensemble des régions, non seulement dans les établissements de la Sépaq, mais également chez ses partenaires, voire chez la concurrence, et dans la plupart des activités économiques.

Par ailleurs, en conformité avec sa mission, la Société est toujours à l'affût d'opportunités de développement, que ce soit par le transfert de nouvelles responsabilités, par entente de partenariat ou autre forme d'investissements.

Rapport de la Direction

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôles internes, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Arthur Andersen & Cie, société en nom collectif, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture
Directeur administration et finances

Québec, le 25 mai 2001

Rapport des vérificateurs

À la Ministre des Finances

Nous avons vérifié les bilans de la Société des établissements de plein air du Québec aux 31 mars 2001 et 2000 et les états des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2001 et 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Arthur Andersen & Cie

Arthur Andersen & Cie
Société en nom collectif
Comptables agréés

Québec, le 25 mai 2001

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Résultats

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	2001	2000
REVENUS		
Pêche et villégiature	**16 583 $**	12 777 $
Chasse	**10 224**	9 628
Hôtellerie et restauration	**8 378**	6 904
Autres activités de plein air	**7 330**	3 553
Honoraires de gestion	**13 341**	10 194
Concessions et divers	**3 664**	3 461
	59 520	46 517
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	**33 084**	26 394
Entretien	**8 805**	7 271
Frais généraux et administratifs	**8 764**	7 442
Produits de revente	**4 547**	3 121
Frais de vente et marketing	**2 724**	2 454
Impôts fonciers et droits	**1 140**	1 444
	59 064	48 126
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTIONS	**456**	(1 609)
Amortissement	**(2 011)**	(1 881)
Subventions (note 3)	**575**	6 163
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	**(980)**	2 673
FRAIS FINANCIERS (note 11)	**(1 235)**	(447)
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	**98**	(165)
AUTRES ÉLÉMENTS (note 12)	**(107)**	(6 582)
PERTE DES ACTIVITÉS MAINTENUES	**(2 224)**	(4 521)
Activités abandonnées (note 4)	**964**	15 637
RÉSULTATS NETS	**(1 260) $**	11 116 $

Déficit accumulé

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	2001	2000
Solde au début	(42 775)$	(68 891)$
Virement du surplus d'apport (note 3)	7 000	15 000
	(35 775)	(53 891)
Résultats nets	(1 260)	11 116
Solde à la fin	(37 035)$	(42 775)$

Résultats

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	2001	2000
REVENUS		
Pêche et villégiature	**16 583 $**	12 777 $
Chasse	**10 224**	9 628
Hôtellerie et restauration	**8 378**	6 904
Autres activités de plein air	**7 330**	3 553
Honoraires de gestion	**13 341**	10 194
Concessions et divers	**3 664**	3 461
	59 520	46 517
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	**33 084**	26 394
Entretien	**8 805**	7 271
Frais généraux et administratifs	**8 764**	7 442
Produits de revente	**4 547**	3 121
Frais de vente et marketing	**2 724**	2 454
Impôts fonciers et droits	**1 140**	1 444
	59 064	48 126
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTIONS	**456**	(1 609)
Amortissement	**(2 011)**	(1 881)
Subventions (note 3)	**575**	6 163
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	**(980)**	2 673
FRAIS FINANCIERS (note 11)	**(1 235)**	(447)
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	**98**	(165)
AUTRES ÉLÉMENTS (note 12)	**(107)**	(6 582)
PERTE DES ACTIVITÉS MAINTENUES	**(2 224)**	(4 521)
Activités abandonnées (note 4)	**964**	15 637
RÉSULTATS NETS	**(1 260) $**	11 116 $

Déficit accumulé

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	**2001**	2000
Solde au début	**(42 775)$**	(68 891)$
Virement du surplus d'apport (note 3)	**7 000**	15 000
	(35 775)	(53 891)
Résultats nets	**(1 260)**	11 116
Solde à la fin	**(37 035)$**	(42 775)$

Flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	**2001**	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds - exploitation	**63 311 $**	51 698 $
Sorties de fonds - fournisseurs et rémunération	**(59 401)**	(46 266)
Intérêts versés	**(1 182)**	(469)
	2 728	4 963
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	**(29 089)**	(11 848)
Produits de cessions d'actifs	**238**	217
Avance à la société affiliée	**(5)**	(252)
	(28 856)	(11 883)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations (note 3)	**36 390**	2 980
Emprunt	**-**	6 000
Remboursement de la dette à long terme	**(7 694)**	(877)
Variation de la dette à court terme	**(4 169)**	(608)
Émission de capital-actions	**3 100**	1 000
Surplus d'apport (note 3)	**7 000**	-
	34 627	8 495
ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)		
Subvention	**-**	13 795
Remboursement de la dette à long terme	**-**	(14 565)
Paiement des intérêts sur la dette à long terme	**-**	(280)
Variation nette des autres postes	**(119)**	(389)
	(119)	(1 439)
VARIATION DE L'ENCAISSE	**8 380**	136
ENCAISSE AU DÉBUT (note 6)	**(303)**	(439)
ENCAISSE À LA FIN	**8 077 $**	(303) $

Bilans aux 31 mars

(En milliers de dollars)	2001	2000
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**8 077 $**	- $
Débiteurs	**465**	1 292
Subventions à recevoir	**136**	1 008
Frais reportés au prochain exercice	**3 670**	3 101
	12 348	5 401
SOMMES À RECEVOIR	**677**	1 478
PARTICIPATION ET AVANCE DANS LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	**783**	680
TERRITOIRES À VOCATION RÉCRÉATIVE OU TOURISTIQUE	**676**	1 006
IMMOBILISATIONS (note 5)	**69 756**	44 465
ACTIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)	**13 013**	12 049
	97 253 $	65 079 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dette à court terme (note 6)	**3 000 $**	7 472 $
Créditeurs	**15 249**	14 964
Dépôts de clients	**5 183**	4 467
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	**3 400**	877
	26 832	27 780
DETTE À LONG TERME (note 7)	**2 200**	12 417
SUBVENTIONS REPORTÉES	**49 228**	14 610
PASSIF RELATIF AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)	**941**	1 060
	79 201	55 867
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 9 et 10)		
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 8)	**55 087**	51 987
DÉFICIT ACCUMULÉ	**(37 035)**	(42 775)
	18 052	9 212
	97 253 $	65 079 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Michel Noël de Tilly

Yvan Bilodeau

Flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds - exploitation	**63 311$**	51 698$
Sorties de fonds - fournisseurs et rémunération	**(59 401)**	(46 266)
Intérêts versés	**(1 182)**	(469)
	2 728	4 963
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	**(29 089)**	(11 848)
Produits de cessions d'actifs	**238**	217
Avance à la société affiliée	**(5)**	(252)
	(28 856)	(11 883)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations (note 3)	**36 390**	2 980
Emprunt	**-**	6 000
Remboursement de la dette à long terme	**(7 694)**	(877)
Variation de la dette à court terme	**(4 169)**	(608)
Émission de capital-actions	**3 100**	1 000
Surplus d'apport (note 3)	**7 000**	-
	34 627	8 495
ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)		
Subvention	**-**	13 795
Remboursement de la dette à long terme	**-**	(14 565)
Paiement des intérêts sur la dette à long terme	**-**	(280)
Variation nette des autres postes	**(119)**	(389)
	(119)	(1 439)
VARIATION DE L'ENCAISSE	**8 380**	136
ENCAISSE AU DÉBUT (note 6)	**(303)**	(439)
ENCAISSE À LA FIN	**8 077$**	(303)$

Bilans aux 31 mars

(En milliers de dollars)	2001	2000
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	8 077 $	- $
Débiteurs	465	1 292
Subventions à recevoir	136	1 008
Frais reportés au prochain exercice	3 670	3 101
	12 348	5 401
SOMMES À RECEVOIR	677	1 478
PARTICIPATION ET AVANCE DANS LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	783	680
TERRITOIRES À VOCATION RÉCRÉATIVE OU TOURISTIQUE	676	1 006
IMMOBILISATIONS (note 5)	69 756	44 465
ACTIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)	13 013	12 049
	97 253 $	65 079 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dette à court terme (note 6)	3 000 $	7 472 $
Créditeurs	15 249	14 964
Dépôts de clients	5 183	4 467
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	3 400	877
	26 832	27 780
DETTE À LONG TERME (note 7)	2 200	12 417
SUBVENTIONS REPORTÉES	49 228	14 610
PASSIF RELATIF AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)	941	1 060
	79 201	55 867
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 9 et 10)		
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 8)	55 087	51 987
DÉFICIT ACCUMULÉ	(37 035)	(42 775)
	18 052	9 212
	97 253 $	65 079 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Michel Noël de Tilly

Yvan Bilodeau

Notes complémentaires aux 31 mars (2001 et 2000)

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations qui ont une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses présentés aux états financiers.

b) Territoires à vocation récréative ou touristique

Les territoires à vocation récréative ou touristique sont présentés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

c) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

e) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

f) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées à la ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

g) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite d'un montant de 646 000 $ (2000, 1 043 000 $) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants.

3 - SUBVENTIONS

(En milliers de dollars)	**2001**	2000
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Station écotouristique Duchesnay	**575$**	575$
Réseau Parcs Québec	**-**	3 000
Autres	**-**	2 588
	575$	6 163$
Subventions aux immobilisations	**36 390$**	2 980$
Subvention inscrite au surplus d'apport et virée au déficit accumulé	**7 000$**	15 000$

Au cours de l'exercice 2001, une subvention de 7 000 000$ (2000, 15 000 000$) destinée au remboursement de certains emprunts a été accordée à la Société. Cette subvention a été comptabilisée au surplus d'apport, lequel a été porté en réduction du déficit accumulé.

4 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 12 mai 1994, le gouvernement a annoncé la privatisation du Parc du Mont-Sainte-Anne et a réalisé, au cours de l'exercice suivant, la cession des actifs. Dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, la Société a inscrit une perte à la suite de cette décision pour pourvoir aux frais de la transaction, à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des montants à recevoir découlant de la transaction et les passifs comprennent des créditeurs et frais courus.

La rubrique « Activités abandonnées » à l'état des résultats inclut les montants suivants :

(En milliers de dollars)	**2001**	2000
Virement de l'escompte d'actualisation	**964$**	892$
Subvention du gouvernement en compensation des déboursés relatifs à la dette attribuable au Parc du Mont-Sainte-Anne (note 3)	**-**	13 795
Dépense d'intérêts sur les emprunts attribuables au Parc du Mont-Sainte-Anne	**-**	(280)
Révision du poste créditeurs et frais courus	**-**	1 230
	964$	15 637$

3 - SUBVENTIONS

(En milliers de dollars)	2001	2000
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Station écotouristique Duchesnay	**575 $**	575 $
Réseau Parcs Québec	-	3 000
Autres	-	2 588
	575 $	6 163 $
Subventions aux immobilisations	**36 390 $**	2 980 $
Subvention inscrite au surplus d'apport et virée au déficit accumulé	**7 000 $**	15 000 $

Au cours de l'exercice 2001, une subvention de 7 000 000 $ (2000, 15 000 000 $) destinée au remboursement de certains emprunts a été accordée à la Société. Cette subvention a été comptabilisée au surplus d'apport, lequel a été porté en réduction du déficit accumulé.

4 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 12 mai 1994, le gouvernement a annoncé la privatisation du Parc du Mont-Sainte-Anne et a réalisé, au cours de l'exercice suivant, la cession des actifs. Dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, la Société a inscrit une perte à la suite de cette décision pour pourvoir aux frais de la transaction, à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des montants à recevoir découlant de la transaction et les passifs comprennent des créditeurs et frais courus.

La rubrique « Activités abandonnées » à l'état des résultats inclut les montants suivants :

(En milliers de dollars)	2001	2000
Virement de l'escompte d'actualisation	**964 $**	892 $
Subvention du gouvernement en compensation des déboursés relatifs à la dette attribuable au Parc du Mont-Sainte-Anne (note 3)	-	13 795
Dépense d'intérêts sur les emprunts attribuables au Parc du Mont-Sainte-Anne	-	(280)
Révision du poste créditeurs et frais courus	-	1 230
	964 $	15 637 $

5 - IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)	2001		
	Coûts	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**
Terrains	**4 092 $**	**- $**	**4 092 $**
Bâtiments et infrastructures	**72 489**	**12 955**	**59 534**
Téléphérique	**1 233**	**478**	**755**
Matériel roulant	**3 155**	**2 058**	**1 097**
Mobilier, équipements et améliorations locatives	**11 190**	**6 912**	**4 278**
	92 159 $	**22 403 $**	**69 756 $**

(En milliers de dollars)	2000		
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	3 802 $	- $	3 802 $
Bâtiments et infrastructures	47 817	10 420	37 397
Téléphérique	1 233	416	817
Matériel roulant	2 324	1 861	463
Mobilier, équipements et améliorations locatives	7 911	5 925	1 986
	63 087 $	18 622 $	44 465 $

6 – DETTE À COURT TERME

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 13 000 000 $ négociable par acceptations bancaires à court terme porte intérêt au taux de 5,35 %.

La dette à court terme est composée des éléments suivants :

(En milliers de dollars)	**2001**	2000
Emprunt bancaire	**3 000 $**	7 169 $
Excédent des chèques en circulation sur le solde bancaire	**-**	303
	3 000 $	7 472 $

7 - DETTE À LONG TERME

(En milliers de dollars)	**2001**	2000
Emprunt d'un montant autorisé de 20 000 000 $ portant intérêt au taux de 5,35 % dont le solde au 31 mars 2001 a été remboursé le 2 avril 2001	**3 000 $**	6 000 $
Emprunts portant intérêt à des taux variant de 4,68 % à 5,51 %, remboursés au cours de l'exercice 2001	-	4 294
Emprunt au gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels de 200 000 $ échéant en 2009	**2 600**	3 000
	5 600	13 294
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	**3 400**	877
	2 200 $	12 417 $

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

(En milliers de dollars)	
2002 -	3 400 $
2003 -	400 $
2004 -	400 $
2005 -	400 $
2006 -	400 $

5 - IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)	2001		
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	4 092 $	- $	4 092 $
Bâtiments et infrastructures	72 489	12 955	59 534
Téléphérique	1 233	478	755
Matériel roulant	3 155	2 058	1 097
Mobilier, équipements et améliorations locatives	11 190	6 912	4 278
	92 159 $	22 403 $	69 756 $

(En milliers de dollars)	2000		
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	3 802 $	- $	3 802 $
Bâtiments et infrastructures	47 817	10 420	37 397
Téléphérique	1 233	416	817
Matériel roulant	2 324	1 861	463
Mobilier, équipements et améliorations locatives	7 911	5 925	1 986
	63 087 $	18 622 $	44 465 $

6 – DETTE À COURT TERME

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 13 000 000 $ négociable par acceptations bancaires à court terme porte intérêt au taux de 5,35 %.

La dette à court terme est composée des éléments suivants :

(En milliers de dollars)	2001	2000
Emprunt bancaire	3 000 $	7 169 $
Excédent des chèques en circulation sur le solde bancaire	-	303
	3 000 $	7 472 $

7 - DETTE À LONG TERME

(En milliers de dollars)	2001	2000
Emprunt d'un montant autorisé de 20 000 000 $ portant intérêt au taux de 5,35 % dont le solde au 31 mars 2001 a été remboursé le 2 avril 2001	3 000 $	6 000 $
Emprunts portant intérêt à des taux variant de 4,68 % à 5,51 %, remboursés au cours de l'exercice 2001	-	4 294
Emprunt au gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels de 200 000 $ échéant en 2009	2 600	3 000
	5 600	13 294
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	3 400	877
	2 200 $	12 417 $

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

(En milliers de dollars)	
2002 -	3 400 $
2003 -	400 $
2004 -	400 $
2005 -	400 $
2006 -	400 $

8 - CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)	2001	2000
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, à la ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100$		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862$	26 862$
282 250 actions (2000, 251 250 actions) payées comptant	28 225	25 125
	55 087$	51 987$

Au cours de l'exercice 2001, la Société a émis 31 000 actions (2000, 10 000 actions) pour une considération au comptant de 3 100 000$ (2000, 1 000 000$).

9 - ENGAGEMENTS

La Société est liée par des baux dont le solde total des engagements est de 2 765 536$, exclusion faite des clauses escalatoires. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)

2002 -	639$
2003 -	591$
2004 -	591$
2005 -	591$
2006 -	242$

De plus, au 31 mars 2001, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 1 883 000$.

10 - ÉVENTUALITÉS

Des poursuites ont été intentées contre la Société pour des dommages qui auraient été subis par des tiers. De l'avis de la direction, les montants en cause ne constituent pas des sommes significatives et, conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers de la Société.

11 - FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers comprennent des intérêts sur la dette à long terme d'un montant de 938 000 $ (2000, 296 000 $).

12 - AUTRES ÉLÉMENTS

Le poste « Autres éléments » présenté à l'état des résultats est composé des montants suivants :

(En milliers de dollars)	2001	2000
Gains (pertes) sur cession d'actifs	(107) $	214 $
Travaux majeurs	-	(5 953)
Révision de la provision pour banques de vacances et journées de maladie	-	(843)
	(107) $	(6 582) $

13- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2000 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2001.

8 - CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)	**2001**	2000
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, à la ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 $		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	**26 862 $**	26 862 $
282 250 actions (2000, 251 250 actions) payées comptant	**28 225**	25 125
	55 087 $	51 987 $

Au cours de l'exercice 2001, la Société a émis 31 000 actions (2000, 10 000 actions) pour une considération au comptant de 3 100 000 $ (2000, 1 000 000 $).

9 - ENGAGEMENTS

La Société est liée par des baux dont le solde total des engagements est de 2 765 536 $, exclusion faite des clauses escalatoires. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)

2002 -	639 $
2003 -	591 $
2004 -	591 $
2005 -	591 $
2006 -	242 $

De plus, au 31 mars 2001, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 1 883 000 $.

10 - ÉVENTUALITÉS

Des poursuites ont été intentées contre la Société pour des dommages qui auraient été subis par des tiers. De l'avis de la direction, les montants en cause ne constituent pas des sommes significatives et, conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers de la Société.

11 - FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers comprennent des intérêts sur la dette à long terme d'un montant de 938 000$ (2000, 296 000$).

12 - AUTRES ÉLÉMENTS

Le poste « Autres éléments » présenté à l'état des résultats est composé des montants suivants :

(En milliers de dollars)	**2001**	2000
Gains (pertes) sur cession d'actifs	(107)$	214 $
Travaux majeurs	-	(5 953)
Révision de la provision pour banques de vacances et journées de maladie	-	(843)
	(107)$	(6 582)$

13- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2000 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2001.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

CHAPITRE I
OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société.

CHAPITRE II
PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2. Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens.

   Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, édicté par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998, et le présent code.

   Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

6. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

7. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit au secrétaire de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

   On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où un administrateur a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société. L'intérêt peut être pécuniaire ou moral. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant.

   Ces dispositions s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur.

   L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

   Toute dénonciation ou déclaration faite en vertu du présent article est traitée de façon confidentielle.

8. L'administrateur ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

9. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

10. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

11. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

12. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

13. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

14. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

16. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

    Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

    Les administrateurs visés au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

17. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

CHAPITRE III
ACTIVITÉS POLITIQUES

18. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

19. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

20. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

    Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

21. Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 20 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

22. Le président-directeur général dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

    Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

CHAPITRE IV
RÉMUNÉRATION

23. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que pourrait déterminer le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

24. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

25. L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

26. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

27. Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

28. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur n'est pas visé par les articles 25 à 27.

29. Pour l'application des articles 25 à 27, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 concernant le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 25 et 26 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V
PROCESSUS DISCIPLINAIRE

30. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

31. L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

32. L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

33. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.

34. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

35. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

36. Le présent code entrera en vigueur le 16 novembre 1999.

Rappel
Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec
(L.R.Q, c. S-13.01)

12. Un membre du conseil d'administration, autre que le président de la Société, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président de la Société et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le président et les employés de la Société ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

CODE CIVIL DU QUÉBEC

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

Coordonnées des établissements de la Sépaq

SECTEUR FAUNIQUE

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directeur : M. Guy Parent
Km 33, route 167, Case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4

Téléphone : (418) 256-3806
Télécopieur : (418) 256-3808

Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directeur : M. Robert Proulx
264, route 167, Case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5

Téléphone : (418) 748-7748
Télécopieur : (418) 748-7749

Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : M. Bermans Drouin
116, Prudent-Cloutier, Case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0

Téléphone : (418) 797-5214
Télécopieur : (418) 797-5216

Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boul. Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2

Téléphone : (418) 528-6868
Télécopieur : (418) 528-8833

Courriel : laurentides@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue

Directeur : M. Roger Dion
40, Place Hammond, Case postale 1330, bur. 102
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8

Téléphone : (819) 736-7431
Télécopieur : (819) 736-2106

Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Outaouais

Directeur : M. Norbert Potvin
Route rurale n° 1
Montcerf (Québec) J0W 1N0

Téléphone (819) 438-2017
Télécopieur : (819) 438-2432

Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : M. Marc Juneau
830, des Pins Rouges
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0

Téléphone : (819) 265-2098
Télécopieur : (819) 265-3415

Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserves fauniques de Matane et de Dunière

Directeur : M. Mario Morais
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7

Téléphone : (418) 562-3700
Télécopieur : (418) 562-4832

Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directeur : M. Claude Beaupré
443, route 309, Case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0

Téléphone : (819) 454-2011
Télécopieur : (819) 454-2353

Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles

Directeur : M. Jean Bourque
24, boul. des Îles, bur. 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9

Téléphone : (418) 766-2524
Télécopieur : (418) 766-2921

Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directrice : M^me^ Thérèse Horth
8, route 132, Case postale 38
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0

Téléphone : (418) 396-2232
Télécopieur : (418) 396-3325

Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : M. Michel Coulombe
Case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0

Téléphone : (418) 323-2028
Télécopieur : (418) 323-2159

Courriel : portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : M. André Doyer
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0

Téléphone : (418) 735-2226
Télécopieur : (418) 735-2250

Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur : M. Pierre Bédard
2951, route 125 Nord, Case postale 1060
Saint-Donat (Québec) J0T 2C0

Téléphone : (819) 424-3026
Télécopieur : (819) 424-3594

Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : M. Charles Côté
3773, route 155
Matawin (Québec) G0X 2C0

Téléphone : (819) 646-5680
Télécopieur : (819) 646-5693

Courriel : stmaurice@sepaq.com

SECTEUR FAUNIQUE (SUITE)

Sépaq Anticosti

Directeur : M. Michel Fournier
801, chemin Saint-Louis, bur. 125
Québec (Québec) G1S 1C1

Téléphone : (418) 686-6313
(Région d'Anticosti) (418) 535-0231
Télécopieur (418) 682-9944

Courriel : anticosti@sepaq.com

SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

Auberge Fort-Prével

Directeur : M. Adélard Collin, p. i.
2053, boul. Douglas, Case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0

Téléphone : (418) 368-2281
Télécopieur : (418) 368-1364

Courriel : fortprevel@sepaq.com

Camping de la Baie-de-Percé

Directrice : M^me^ Murielle Lecours
180, Route 132, Case postale 86
Percé (Québec) G0C 2L0

Téléphone : (418) 782-2224
Télécopieur : (418) 782-2229

Courriel : perce@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice : M^me^ Chantal Paré
575, rue Montplaisir
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5

Téléphone (819) 477-1360
Télécopieur (819) 477-6936

Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Directeur : M. Gilles Tremblay
9000, route de Kénogami, Case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9

Téléphone : (418) 344-1142
Télécopieur : (418) 344-1156

Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Maurice Riopel
1216, rue Principale, Case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0

Téléphone : (819) 428-7931
Télécopieur : (819) 428-3512

Courriel : lacsimon@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directeur : M. Jean Laurin
2490, avenue Royale
Beauport (Québec) G1C 1S1

Téléphone : (418) 663-3330
Télécopieur : (418) 663-1666

Courriel : montmorency@sepaq.com

Société affiliée
Sépaq-Val-Jalbert, s.e.n.c.

Directeur : M. André Turgeon
Route 169, Case postale 307
Chambord (Québec) G0W 1G0

Téléphone : (418) 275-3132
Télécopieur : (418) 275-5875

Courriel : valjalbert@sepaq.com

Station écotouristique Duchesnay

Directeur : M. André Roy
143, route Duchesnay
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G0A 3M0

Téléphone : (418) 875-2122
Télécopieur : (418) 875-2868

Courriel : duchesnay@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS

Parc d'Aiguebelle
Directrice : M^me^ France Simard
1702, rang Hudon
Mont-Brun (Québec) J0Z 2Y0

Téléphone : (819) 637-2480
Télécopieur : (819) 637-7106

Courriel : parc.aiguebelle@sepaq.com

Parc d'Anticosti
Directeur : M. Michel Fournier
Case postale 179
Port-Menier
Anticosti (Québec) G0G 2Y0

Téléphone : (418) 535-0231
Télécopieur : (418) 535-0289

Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc du Bic

Directeur : M. Michel Bélanger
3382, route 132 Ouest, Case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0

Téléphone : (418) 736-5035
Télécopieur : (418) 736-5039

Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc de Frontenac

Directeur : M. Jean-François Houle
599, chemin des Roy
Lambton (Québec) G0M 1H0

Téléphone : (418) 486-2300
Télécopieur : (418) 486-2226

Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc de la Gaspésie

Directeur : M. François Boulanger
900, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E3

Téléphone : (418) 763-3181
Télécopieur : (418) 763-5435

Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Directeur : M. Steve Deschênes
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4

Téléphone : (418) 763-2288
Télécopieur : (418) 763-7803

Courriel : gitmalb@sepaq.com

Parc des Grands-Jardins

Directeur : M. Marc Deschamps
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1

Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228

Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS (SUITE)

Parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directeur : M. Marc Deschamps
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1

Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228

Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, Case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0

Téléphone : (418) 782-2240
Télécopieur : (418) 782-2241

Courriel : parc.bonaventure@sepaq.com

Parc des Îles-de-Boucherville

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, Case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6

Téléphone : (450) 928-5089
Télécopieur : (450) 670-2747

Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc de la Jacques-Cartier

Directeur : M^me^ Isabelle Tartier, p. i.
700, boul. Lebourgneuf, bureau 12
Québec (Québec) G2J 1E2

Téléphone (418) 528-8787
Télécopieur : (418) 528-8781

Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc de Miguasha

Directeur : M. Marius Arsenault
270, Miguasha Ouest, Case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0

Téléphone : (418) 794-2475
Télécopieur : (418) 794-2033

Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc du Mont-Mégantic

Directeur : M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0

Téléphone : (819) 888-2941
Télécopieur : (819) 888-2943

Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc du Mont-Orford

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2

Téléphone : (819) 843-4545
Télécopieur : (819) 868-1259

Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc du Mont-Saint-Bruno

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, Case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6

Téléphone : (450) 928-5089
Télécopieur : (450) 670-2747

Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc du Mont-Tremblant

Directeur : M. Marcel Noël
Chemin Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0

Téléphone : (819) 688-2336
Télécopieur : (819) 688-6369

Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc des Monts-Valin

Directrice : M^me^ Hélène Potvin
360, rang Saint-Louis, Case postale 68
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0

Téléphone : (418) 674-1200
Télécopieur : (418) 674-1246

Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc d'Oka

Directeur : M. Richard Rozon
2020, chemin Oka, Case postale 447
Oka (Québec) J0N 1E0

Téléphone : (450) 479-1338
Télécopieur : (450) 479-6250

Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc de la Pointe-Taillon

Directeur : M. Gilles Tremblay
825, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0

Téléphone : (418) 347-5371
Télécopieur : (418) 347-2134

Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc du Saguenay

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0

Téléphone : (418) 272-1509
Télécopieur : (418) 272-1516

Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0

Téléphone : (418) 272-1509
Télécopieur : (418) 272-1516

Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc de la Yamaska

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, Case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6

Téléphone : (450) 928-5089
Télécopieur : (450) 670-2747

Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

Siège social
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
801, chemin Saint-Louis, bur. 180
Québec (Québec) G1S 1C1
Téléphone : (418) 686-4875
Télécopieur : (418) 686-6160

Service des ventes et réservations
Renseignements : 1 800 665-6527
(Région de Québec) (418) 890-6527
Télécopieur : (418) 528-6025
Site Internet : http://www.sepaq.com
Courriel : inforeservation@sepaq.com

Bureau des ventes de Montréal
Centre Infotouriste de Montréal
1001, rue du Square Dorchester
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone : (514) 873-9899
Télécopieur : (514) 873-9907

Bureau des ventes de Québec
Centre Infotouriste de Québec
12, rue Sainte-Anne
Québec (Québec) G1R 3X2
Téléphone : (418) 643-9432
Télécopieur : (418) 692-5703

1 800 665-6527

www.sepaq.com